



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE L'ACCÈS  
AUX SOINS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 15 novembre 2024

Madame la Présidente,

Je regrette très vivement de ne pas pouvoir être à vos côtés pour votre Journée nationale.

Les Hôpitaux de proximité sont le premier niveau hospitalier dans la gradation des soins et une ressource nécessaire pour faciliter les parcours des patients.

Par vos missions, vous permettez notamment de renforcer l'action des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Vous représentez ainsi un véritable trait d'union entre le secteur hospitalier et les professionnels de santé libéraux.

Alors que la démographie médicale tendue génère des inégalités d'accès aux soins et des soins non programmés difficiles à assurer, les hôpitaux de proximité permettent d'apporter des solutions aux patients au plus près de chez eux, avec des programmes de soins spécifiquement adaptés à leurs besoins, comme c'est par exemple le cas sur des programmes de prévention des chutes de la personne âgée.

Trois ans après la création du label « hôpital de proximité », les hôpitaux de proximité se portent bien. De plus en plus d'établissements rejoignent cette dynamique. Ce label est une reconnaissance de la dynamique des missions et des actions menées par ces établissements.

Officiellement nés avec la réforme Ma Santé 2022, les hôpitaux de proximité ont gagné du terrain en trois ans. Au 1<sup>er</sup> avril 2024, la France comptait 315 hôpitaux de proximité labellisés. Le premier bilan de ces établissements, à qui la loi confie une « *responsabilité territoriale* », est très positif. Cette réforme a permis à des établissements de trouver leur place dans le système de soins.

Les hôpitaux de proximité, dont une cinquantaine dispose d'un service d'urgence, s'appuient sur un modèle de financement qui a permis de les stabiliser avec une garantie de ressources.

Nous devons aller plus loin que cette labellisation et nous interroger sur les actions de prévention à mener.

L'hôpital de proximité s'ouvre sur les territoires, il peut devenir un acteur plus fondamental en apportant des services de proximité.

Votre rôle n'est pas concurrent mais complémentaire de la médecine de ville, pour améliorer le parcours de soin de chaque patient en hospitalier et en extra-hospitalier. Cette meilleure articulation ville-hôpital voulue par la loi n'est pas une simple déclaration d'intentions, elle se traduit dans les faits.

Une chose est sûre, vous êtes devenus des établissements indispensables, étant souvent la première porte d'entrée du système de santé dans certains territoires.

En somme, les hôpitaux de proximité incarnent une politique de santé territorialisée, au service de l'accessibilité, de la prévention et de la continuité des soins, inscrivant leurs missions dans une démarche de santé publique résolument inclusive et adaptée aux besoins de chaque territoire.

Je tiens donc, en conclusion, à saluer votre engagement au service de l'accès aux soins pour tous nos concitoyens dans tous les territoires.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Geneviève DARRIEUSSECQ', written over a horizontal line.

**Geneviève DARRIEUSSECQ**

Mme Sophie GUINOISEAU  
Présidente de la FNESP  
CH2P – 13 rue du Jeu de Paume  
BP 90527  
22405 LAMBALLE CEDEX